

Depuis la dernière réunion de la CCP n°2, les cartes de la liquidation de notre réseau DGFIP ont été rendues publiques pour les directions locales, à l'exception de Paris, des départements de Corse et des départements d'outre-mer.

Ce plan, pour les fonctionnaires, c'est la mobilité forcée et les détachements d'office. Et pour les agents contractuels, ce sera des licenciements. En effet, pour les agents contractuels, la réorganisation de service est un motif de licenciement. Nous le voyons dans la CCP n°1, où en fermant des trésoreries vous licenciez des dizaines de collègues femmes de ménage. Et avec le plan Darmanin, ces licenciements vont se multiplier.

La CGT Finances Publiques exige le retrait immédiat de ce plan et refuse de s'inscrire dans une quelconque discussion au niveau national et local visant à le mettre en œuvre. La phase de concertation mise en avant par la DGFIP, n'est qu'une communication mensongère, le guide de la DGFIP aux directeurs locaux interdisant toute négociation sur le nombre de suppressions de service et sur le nombre d'emplois.

Pour la CGT, c'est l'ensemble des emplois et du réseau qui doit être préservé.

La CGT n'a pas pour rôle d'accompagner la destruction de nos missions, de nos emplois, et des droits des agents.

La CGT est du côté des collègues en colère qui en ce moment se mobilisent dans les rassemblements, les manifestations et les grèves sur le territoire pour s'opposer à votre plan. La direction générale doit entendre leurs revendications. À refuser de répondre aux revendications que nous vous portons, vous risquer d'attiser toujours plus la colère des collègues. Nous sommes intervenus en permanence dans les CCP pour rappeler l'engagement de réponse de la DRFiP 59 et de la DGFIP à la revendication de titularisation des agents contractuels issus de l'Imprimerie Nationale. Cet engagement faisait suite à 15 jours d'action de grève dans le Nord.

C'est votre devoir aujourd'hui de tenir votre engagement envers vos agents !

Pour ce qui est des agents contractuels non rémunérés sur une échelle indiciaire (régisseurs, contractuels niveau A, informaticiens...), nous vous avons fait part de notre mécontentement quant aux nouvelles règles de revalorisation de leurs rémunérations qui n'ont été ni négociées avec les organisations syndicales, ni communiquées au personnel.

Vous vous êtes engagés à relayer notre demande d'ouverture de négociations à ce sujet. Sur ce sujet aussi vous nous devez une réponse.

fichiers:



[Télécharger declaration_liminaire_ccp_04_07_2019.pdf](#) (700.5 Ko)

Colonne de droite publique: [En direct des CAP Nationales](#)

Public: [CCP](#)

[CCP n°2 - Autres contractuels](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

